

CONVENTION DE SOUSCRIPTION AU SERVICE DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE INVEXIO

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le client, désigné sur le formulaire « Ouverture de compte », ci-après dénommé le « Client », d'une part.

INVEXIO, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS sous le numéro et dont le siège social est situé au 19 avenue de Grattery à Auxerre (89), ci-après dénommée « Invexio » ou le « Prestataire », d'autre part.

Le Client et Invexio sont collectivement désignés par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

PRÉAMBULE

Le présent contrat (ci-après le « Contrat ») définit les termes et conditions dans lesquels Invexio met à la disposition du Client un service de transmission et de réception de factures électroniques, incluant, à titre accessoire, la conversion de factures depuis le format PDF vers l'un des formats e-facture suivants : Factur-X (PDF/XML) ou CII (XML). Le service permet également la gestion du e-reporting des factures électroniques entre le Client et la plateforme de dématérialisation (ci-après « DPD ») fournisseur de Invexio, dans le respect de la législation applicable à la facturation électronique en France (décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 et autres règlements afférents).

Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de souscription lors de son inscription en ligne via le site invexio.fr.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, les termes ci-après auront la signification suivante :

Service : Désigne l'ensemble des fonctionnalités mises à disposition du Client par Invexio, en particulier la transmission et la réception de factures électroniques ainsi que la conversion des factures depuis le format PDF vers le format Factur-X (PDF/XML) ou CII (XML).

Factur-X : Désigne un format de facture électronique hybride combinant un fichier PDF lisible et des données structurées en XML.

CII (Cross Industry Invoice) : Désigne un format de facture électronique entièrement structuré en XML, conforme aux standards internationaux.

PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) : Désigne la plateforme partenaire d'Invexio chargée de l'échange des factures électroniques avec l'administration fiscale.

PPF (Portail Public de Facturation) : Désigne la plateforme mise en place par l'État français pour la gestion et la transmission des factures électroniques.

E-reporting : Désigne l'obligation légale de transmission des données de facturation à l'administration fiscale française.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition par Invexio d'un service de transmission et de réception de factures électroniques. Ce service inclut le transfert et la réception de factures au format Factur-X ou CII, ainsi que la conversion des factures depuis le format PDF vers l'un des deux formats précédemment cités. Le Client doit disposer de la capacité technique à générer et éditer ses propres factures au format PDF. Le Client s'engage à utiliser le service conformément aux conditions du présent contrat et à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : ACCÈS/UTILISATION DU SERVICE

Le service est accessible, en ligne, via le site web invexio.fr ou app.invexio.fr. Le Client accède au service via un compte

personnel sécurisé, identifié par le numéro SIREN de son entreprise ou de sa société. L'accès au service est protégé par un mot de passe personnel et sécurisé par un système de double authentification.

Le Client ne peut ajuster ses préférences de réception des factures électroniques qu'à la maille SIRET, ou à la maille SIREN. Toute modification de ces préférences doit être effectuée via l'interface du compte en ligne et demeure sous l'entière responsabilité du Client. Par défaut, lors de la souscription, le compte est créé avec un maillage de réception des factures électroniques à la maille SIREN (c'est-à-dire toutes les factures reçues pour un SIREN donné). Les modifications ne seront mises à jour dans le Portail Public de Facturation (PPF) que le lendemain de la modification.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Pour souscrire au service, le Client doit remplir le formulaire de souscription disponible sur le site invexio.fr et fournir les informations suivantes : Numéro SIREN, numéro de téléphone, adresse e-mail.

Une fois la souscription enregistrée, le Client recevra un accusé de réception par e-mail, accompagné des documents suivants : Le présent contrat, le formulaire « Ouverture de compte », le formulaire [CERFA de raccordement PDP].

Le Client doit retourner ces documents dûment complétés et signés avec le cachet de son entreprise ou de sa société, accompagnés des pièces justificatives suivantes : Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, relevé d'identité bancaire (RIB) au format SEPA, copie d'une pièce d'identité du gérant ou mandataire social (sans photographie).

Les documents devront être envoyés, sous pli affranchi, à l'adresse suivante :

INVEXIO SAS

BP 999 - 60200 CPOMPIÈGNE.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le service est facturé par Invexio au Client à la transaction, selon la structure tarifaire suivante :

Tarif : 0,15 € HT par facture envoyée ou reçue. Le service est soumis à la TVA au taux en vigueur.

La facturation sera effectuée mensuellement, le 1er jour de chaque mois, pour toutes les factures envoyées et reçues depuis la dernière date de facturation. Si la consommation est inférieure au seuil de [XX € HT], la facturation sera reportée au mois suivant sauf si le montant du par le client reste inférieur à au seuil ci-avant défini, auquel cas elle est reportée au(x) moi(s) suivants.

Le règlement des prestations s'effectue exclusivement par versements préalables sur un compte crédité dédié au Client (type "wallet"). À chaque facturation, le montant dû est automatiquement débité de ce compte. Le Client doit veiller à ce que le solde de son compte soit suffisant pour couvrir les débits à venir. En cas de solde nul ou négatif, le compte du Client est désactivé et l'accès aux services est suspendu jusqu'à régularisation. Le rechargement du compte peut s'effectuer par virement bancaire ou tout autre moyen de paiement accepté.

Autres prestations : Des prestations complémentaires peuvent être proposées par Invexio. Leurs modalités et tarifs sont détaillés dans le document « Conditions Tarifaires » disponible sur demande ou depuis le site internet invexio.fr. Le client reconnaît que le document « Conditions Tarifaires » lui a été remis lors de la souscription au service.

Invexio se réserve le droit de réviser ses tarifs en toute discrétion, avec un préavis de 30 jours, notifié par e-mail au Client.

CONVENTION DE SOUSCRIPTION AU SERVICE DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE INVEXIO

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION

Durée du contrat :

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Résiliation à l'initiative du Client :

Le Client peut résilier le contrat à tout moment, sans frais et sans préavis, en envoyant une demande de résiliation via l'interface de son compte Invexio ou par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet immédiatement.

Résiliation à l'initiative d'Invexio :

Invexio se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit et sans préavis le service en cas de violation grave ou renouvelée des obligations légales ou contractuelles du Client, ou en cas de perturbation grave et/ou répétée du réseau ayant pour cause l'accès du Client. De plus, Invexio pourra suspendre l'accès au service sur demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

Modifications contractuelles :

Invexio peut être amenée à modifier les conditions contractuelles de fourniture du service. Le Client sera informé des modifications au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. En cas de désaccord, le Client pourra résilier le Contrat sans pénalité et sans droit à dédommagement.

La résiliation du contrat, qu'elle soit initiée par le Client ou par Invexio, n'ouvre droit à aucun dédommagement, compensation ou remboursement. En cas de rupture du contrat, le Client pourra demander la restitution du solde restant sur son compte crédité dédié (type "wallet"), sous réserve que le solde soit positif et que la résiliation soit effective. La restitution du solde sera effectuée dans un délai de 30 jours à compter de la fin du mois de la rupture du contrat, par virement bancaire sur le compte indiqué par le Client au moment de souscription.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ DES DONNÉES ET RGPD

Le site et les services Invexio sont sécurisés par HTTPS, et un double facteur d'authentification est utilisé pour garantir la sécurité des transactions et des données du Client.

Invexio respecte la réglementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD). Les factures transmises sont supprimées dès leur transmission à la plateforme de dématérialisation (PDP). Invexio ne collecte aucune donnée personnelle ou commerciale relative aux factures transmises via son service.

Les données personnelles collectées dans le cadre de la souscription et de l'utilisation du service sont destinées exclusivement à Invexio. Aucune donnée personnelle n'est transférée en dehors de l'Union européenne ou vers des pays n'offrant pas un niveau de protection reconnu comme adéquat par la Commission européenne. Ces données sont utilisées uniquement pour l'exécution du contrat, la gestion du service, et à des fins statistiques sous forme anonymisée. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition en contactant Invexio à dpo@invexio.fr.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ ET LIMITATIONS

Responsabilité d'Invexio :

Invexio ne peut être tenue responsable des erreurs liées à la saisie des informations relatives aux factures, ni des divergences avec les exigences légales. La responsabilité d'Invexio est limitée aux dysfonctionnements imputables directement à son service.

Force majeure :

Invexio ne saurait être responsable en cas d'événements de force majeure, tels que grèves, pannes d'infrastructure internet, ou autres perturbations imprévisibles.

Dispositif d'archivage des factures :

Le Client est seul responsable de l'archivage des factures. Invexio ne permet d'accéder qu'aux factures transmises ou reçues datant de moins de 3 mois. Le Client doit télécharger et/ou sauvegarder les factures avant cette période.

ARTICLE 9 : INTÉRÊTS DE RETARD

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées à un taux de [X]% par mois de retard, calculé sur le montant total de la facture impayée. Ces pénalités seront exigibles de plein droit sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 10 : ASSISTANCE

Le Client peut contacter le service d'assistance d'Invexio uniquement par e-mail à l'adresse support@invexio.fr, qui est dédiée à la gestion des transmissions, réceptions, et du e-reporting des factures électroniques. L'assistance ne gère pas l'édition des factures.

ARTICLE 11 : SUPPORT DE COMMUNICATION

Le Client reconnaît et accepte l'usage pour toute correspondance concernant la présente, y compris toute modification des présentes, de la voie électronique ou tout moyen moderne de communication et accepte que tout écrit édité ou qui lui sera transmis par Invexio de cette manière aura force probante et pourra lui être valablement opposé par Invexio.

La langue des présentes est le français et, en cas de traduction, seul le texte en langue française fera foi.

ARTICLE 12 : NULLITÉ D'UNE CLAUSE

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité du reste du contrat. En cas de contradiction, les dispositions contenues dans les annexes aux présentes prévaudront. Aucune tolérance ne vaut renonciation à un droit. Les titres des présentes n'ont qu'une valeur de commodité et sont dépourvus de valeur contractuelle.

ARTICLE 13 : JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend amiablement. À défaut, les juridictions compétentes seront celles du siège social du Prestataire.

Fait à [Lieu], le [Date].

<p>Pour le Client :</p> <p><i>Signature et cachet.</i></p>	<p>Pour Invexio :</p>
--	-----------------------